

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2352

présenté par

M. Le Fur

ARTICLE 3

À la deuxième phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« régional »,

insérer les mots :

« ou leur éventuelle saturation »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi doit nécessairement tenir compte des territoires déjà surdotés notamment en éoliennes et permettre à ces territoires d'être enfin préservés.